



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étrangers

Question écrite n° 123586

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la directive du 13 septembre 2010. Ladite directive avait pour objet le démantèlement et l'évacuation des camps illicites des « gens du voyage ». Suite à celle-ci, il souhaiterait être tenu informé du nombre d'individus ayant fait l'objet d'une expulsion dans ce cadre juridique. Il souhaiterait aussi connaître, parmi les personnes expulsées, le nombre de ceux qui sont revenus sur le territoire français.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123586

Rubrique : Gens du voyage

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12734

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)